

Les crédits

La présidence juge que l'amendement ne doit pas donner lieu à un débat tout à fait différent.

En outre, comme le président Lamoureux l'a déclaré dans sa décision du 16 mars 1971, lorsque les partis de l'opposition tombent d'accord sur le choix d'un sujet un jour désigné, la courtoisie veut qu'on ne puisse retirer cette journée par la voie d'un amendement.

Les dispositions du Règlement prévoyant un avis seraient inutiles si, après la présentation de cet avis, la motion était modifiée afin de rendre possible l'étude d'un tout nouvel aspect de la question.

Il est vrai qu'il y a eu d'autres arguments présentés cet après-midi et je les ai certes écoutés, mais je ne crois pas devoir ajouter autre chose à ce sujet. Ainsi, par ces motifs, je vais devoir déclarer l'amendement irrecevable. Cela n'empêche en rien, bien entendu, les députés de présenter un autre amendement.

LE JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES SOINS DE SANTÉ

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Avant que le député d'Eglinton—Lawrence ne prenne la parole, et j'avoue que j'ai hâte d'entendre ce qu'il a à nous dire, je voudrais simplement rappeler à la Chambre que nous discutons aujourd'hui des projets de loi de crédits. L'un porte sur un montant de 1,175 million de dollars et l'autre, sur un montant de 13 milliards de dollars et plus. C'est très sérieux. C'est l'occasion pour les députés d'exprimer leurs préoccupations.

Certains orateurs parlent de leurs préoccupations concernant l'érosion de notre système de santé.

Je me demandais simplement si les ministériels ont l'intention de participer au débat. Ce ne serait pas correct que les députés conservateurs ne participent pas à un débat aussi important.

M. le Président: Le député peut se demander pourquoi tel député prend la parole et tel autre ne la prend pas. La présidence ne peut intervenir. Je vais laisser le fauteuil à mon collègue.

Comme je l'ai dit, les députés peuvent présenter un autre amendement s'ils le désirent, en tenant compte, bien sûr, de ce que la présidence a dit.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, plusieurs arguments ont été présentés au cours du débat ce matin et ont été repris cet après-midi. Pour montrer que nous participons à ce débat de façon totalement impartiale et que nous prenons au sérieux les intérêts de tous les Canadiens, je voudrais féliciter le député qui vient de terminer son discours, car j'avoue bien franchement qu'il m'a un peu surpris. Avant lui, le parti qui a présenté l'amendement avait livré des discours dénués d'arguments convaincants, superficiels et totalement inexacts en ce qui concerne l'assurance—maladie. En effet, ses membres se sont d'abord contentés de porter des accusations, et le député a lui-même commencé en pointant du doigt les premiers ministres libéraux des provinces.

Son discours n'est plus le même maintenant. Il voudrait parler des principes fondamentaux de l'assurance—maladie. Il a consacré le reste de son discours ou de son intervention à faire l'apologie de ce qui se passe notamment en Ontario, mais aussi dans les autres gouvernements néo—démocrates du Canada. Il est regrettable que nous soyons réduits à ce genre de débat. Il est regrettable que le député d'Oshawa en soit réduit à faire l'apologie des députés de son propre parti, qui ont déclaré qu'ils soutenaient vaillamment tout ce qui est sacro—saint dans ce pays, y compris l'assurance—maladie.

Pendant tout le débat, ils se sont fait plus rares que les députés et les ministres du gouvernement. Je suis heureux qu'il y en ait au moins un pour écouter, de sorte que nous puissions faire quelques mises au point.

Le député d'Oshawa a indiqué précédemment qu'il était disposé à débattre la substance du programme d'assurance—maladie. Il répondait alors au député de Saint—Boniface. Ce dernier n'est pas présent pour relever le défi, mais le député d'Oshawa a laissé entendre que nous avons une occasion de débattre la substance de ce programme et notre position relative à cet égard.

Comme le NPD n'a pas voulu saisir l'occasion de le faire à la Chambre aujourd'hui, le député de Saint—Boniface, ou en fait, n'importe quel député de ce côté—ci de la Chambre est disposé à engager n'importe où un débat avec le député d'Oshawa, s'il peut obtenir suffisamment d'appui de la part d'un autre député du reste de son caucus au sujet du programme